

- VU** le décret 82-451 du 28 mai 1982
- VU** l'arrêté du 23 août 1984 modifié
- Vu** l'arrêté du 12 Juillet 2005 publié au BO EN spécial n° 7 du 28 Juillet 2005
- VU** la note de service 2005-104 du 12 Juillet 2005 publiée au BO EN spécial n° 7 du 28 Juillet 2005

ARRÊTÉ

Article unique : il est créé une section de vote pour les élections aux commissions administratives paritaires départementales et nationales uniques communes aux corps des instituteurs et professeurs des écoles (scrutin du 6 décembre 2005) dans les écoles et les établissements ci-dessous énumérés :

- n° 1 École Docteur Chavance – 2 chemin des Courtis APPOIGNY
- n° 2 École d'application les Boussicats – 28 rue Théodore de Bèze AUXERRE
- n° 3 École Rive Droite – 26 avenue de la Résistance AUXERRE
- n° 4 École Colette – 9 allée de la Colemine AUXERRE
- n° 5 École les Piédalloues – rue d'Alsace AUXERRE
- n° 6 École d'application les Rosoirs – 4 allée Jules Vernes AUXERRE
- n° 7 Groupe Paul Bert – 2 rue François Mauriac SENS
- n° 8 École élémentaire – 30 Bd Pierre Larousse TOUCY
- n° 9 École Paul Bert – 1 rue Paul Rouif PONT SUR YONNE
- n° 10 École Victor Hugo – avenue Victor Hugo AVALLON
- n° 11 École André Gibault – 22 Bd de Lattre de Tassigny BRIENON SUR ARMANÇON
- n° 12 École J.B. Chauveau – 19 Faubourg de Paris VILLENEUVE LA GUYARD
- n° 13 École Antoine de Saint Expéry – 10 avenue Rhin et Danube JOIGNY
- n° 14 École Marie Curie – rue de la Paix CHENY
- n° 15 École Guillaume Apollinaire – rue Jules Lancôme SAINT FLORENTIN
- n° 16 École Pommier Janson – rue Just Meisonnase SAINT FLORENTIN
- n° 17 École Louis Pasteur – 7 rue Saint Michel TONNERRE
- n° 18 École Emile Bernard – 1 rue Henri Gérard TONNERRE
- n° 19 École les Chaumes – 7 rue des Myosotis AVALLON
- n° 20 École la Guillaumée – 37 Grande Rue SAINT GEORGES SUR BAULCHE
- n° 21 EREA – 13 rue Jules Verne JOIGNY
- n° 22 Inspection Académique – 12 bis Bd Galliéni BP 66 AUXERRE

Auxerre, le 29 septembre 2005

Jean-Michel HIBON